

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 28 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 21 novembre 2023

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis

à l'obligation de transmission

au Représentant de l'Etat :

65_2023

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Achat de cartes cadeaux

Etaient présents (18) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE,

Ont donné pouvoir (5) :

Romain POLLART donne pouvoir à Francis DUPIRE, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT, Michaël DELATTRE à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

La commune offre chaque année aux enfants de moins de 18 ans des agents communaux une carte cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il n'est pas nécessaire de préciser le montant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter l'achat de cartes cadeaux dans les conditions précitées.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'autoriser l'achat de cartes cadeaux pour les enfants de moins de 18 ans du personnel communal.

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.